



Loisirs Jeunes En Créonnais

# **Projet pédagogique**

**Secteur ados**

**Année 2016**



**Préambule :** le secteur ados de Loisirs Jeunes en Créonnais a pour mission de proposer aux jeunes de 11 à 18 ans, des temps d'accueil et de loisirs éducatifs durant les vacances scolaires.

## 1. Descriptif de la structure.

---

L'association Loisirs Jeunes en Créonnais (LJC) organise, certains après-midi et durant les vacances scolaires, le fonctionnement d'un Point Jeunes pour les enfants âgés de 11 à 17 ans (à partir du collège). L'association a une vocation sociale mais aussi éducative qui privilégie un temps de loisirs pédagogique. Ces accueils sont encadrés par le présent projet pédagogique décliné du projet éducatif de l'association. Il est tenu à disposition par le directeur du secteur.

Le Point Jeunes est situé 4, rue Régano, 33670 CREON. D'autres lieux tels que les salles polyvalentes de la CCC peuvent être utilisées ponctuellement comme lieux d'accueil en fonction des activités proposées.

Les activités peuvent également se dérouler sur les communautés de communes voisines (dans le cadre de projets en partenariat avec les structures jeunesse du pays cœur entre deux mers), sur l'ensemble de la Gironde (dans le cadre de sorties de loisirs et découvertes culturelles), ainsi que sur l'ensemble du territoire français ou à l'étranger (dans le cadre de séjours).

Tél : 06 70 05 15 12 / Email / [ados@ljcreonnais.org](mailto:ados@ljcreonnais.org)

Le Point Jeunes est ouvert **durant toutes les vacances scolaires** (hormis les vacances de Noël). Les horaires d'accueil dépendent des activités proposées et sont notifiées sur les programmes. En fonction de l'organisation de certaines manifestations, le **Point Jeunes ouvrira ponctuellement le mercredi ou le samedi après-midi**, selon des horaires spécifiques.

**Nature :** Accueil Collectifs de Mineurs, accueil de loisirs sans hébergement, séjours courts et séjours vacances.

**Organisateur :** association Loisirs Jeunes en Créonnais, 4, rue Régano, 33670 Créon.

### **Equipe pédagogique :**

L'équipe pédagogique est constituée de deux professionnels assurant les fonctions de direction et d'animation :

Cédric LHOMOND, titulaire du BAFA, BAFD et PSC1, niveau DEFA.

Amandine ROULIN, BEATEP, BAFA et AFPS.

### **Activités dominantes :**

- ≡ activités à caractère ludique : jeux de société, grands jeux,
- ≡ activités sportives : tournois, sports collectifs, vélo, randonnées, courses d'orientation, activités spécifiques, encadrées par des Brevet d'Etat selon la réglementation en vigueur...
- ≡ activités artistiques et manuelles : théâtre, expression corporelle, fabrication, décoration...
- ≡ sorties culturelles : spectacles, concerts, festivals...
- ≡ soirées conviviales (veillées, séjours, repas animés, Enquêtes, Casino...).

## 2. Principaux éléments du projet éducatif de LJC.

---

### ≡ **Accueil des familles chaleureux et efficace**

- Proposer des temps de repos et d'apprentissage par une pratique ludique.
- Solliciter l'implication des familles dans la vie de la structure.
- Accueillir le plus largement possible, laïcité, tolérance, aucune discrimination, intervention en complément de l'école et de la famille.

### ≡ **Epanouissement physique, culturel et psychoaffectif.**

- Faire découvrir des activités peu ou pas pratiquées dans le quotidien et limiter les activités de consommation.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective, le développement physique, l'éveil à la culture, l'acquisition de savoirs techniques.

### ≡ **L'enfant au sein du groupe.**

- Le temps libre est un temps privilégié pour la découverte et l'expérience dans un cadre ludique et une ambiance de détente et de vacances.
- Expérience de la vie en collectivité, découverte par le jeu des valeurs citoyennes, favoriser la mixité filles garçons, l'acquisition de l'autonomie (être acteur de ses loisirs, effectuer ses propres choix).

### ≡ **L'enfant sur le territoire.**

- Faciliter l'accès à la vie sociale locale.
- Encourager les partenariats locaux en cohérence et en complémentarité des démarches éducatives.
- Permettre le développement du sens critique par la prise de parole.

### ≡ **Prévention des risques.**

- Prévenir les conduites addictives et les comportements à risque.

### ≡ **Moyens mis en œuvre.**

- ≡ Outre la structure administrative, l'équipe pédagogique qualifiée et le budget adéquat, des outils d'information adaptés au type d'accueil seront mis en place dans le but de préserver un lien fort avec les familles.

### 3. Intentions éducatives de l'équipe pédagogique.

---

#### Objectifs pédagogiques :

#### 1 **Proposer un cadre d'accueil motivant et sécurisant pour les participants, favorisant la libre expression de chacun et le respect de tous.**

- Par la définition d'un cadre garantissant la sécurité physique, morale et affective des participants.
- Par la proposition d'activités variées et la mise en place d'une dynamique de groupe.

#### Critères d'évaluation :

- ≡ La démarche d'inscription spontanée et la demande d'activités
- ≡ L'intégration des règles de vie
- ≡ La participation spontanée aux différentes tâches d'entretien des locaux et du matériel

#### 2 **Permettre aux adolescents de se rencontrer et de construire un vécu commun, favorisant la démarche participative et l'affirmation de soi.**

- Par l'organisation d'activités inter structures jeunesse, sur le territoire entre deux mers et au-delà.
- Par un souci constant, au travers des animations proposées, de permettre la valorisation et /ou l'émergence des compétences de chacun.
- Par l'écoute et l'accompagnement des propositions émanant de nos publics.

#### Critères d'évaluation :

- ≡ La volonté exprimée par nos publics de reconduire des animations partenariales inter structures.
- ≡ L'évolution du respect, de l'acceptation de soi même et des autres
- ≡ La satisfaction des jeunes observée via la relation de confiance établie avec l'animateur, et la libre parole des jeunes.
- ≡ La régularité de la fréquentation des jeunes et l'émergence d'une dynamique de groupe.

#### 3 **Proposer une ouverture culturelle à nos publics.**

- Par la mise en place d'un large panel d'activités socioculturelles, favorisant le développement du sens critique.

#### Critères d'évaluation :

- ≡ La participation aux différentes propositions d'activités sportives, culturelles et artistiques.
- ≡ La proposition d'activités par les jeunes.
- ≡ L'échange de parole et la réflexion liés à la découverte.

## 4. Activités et animations

---

Les activités et animations sont :

- ≡ Soit proposées, organisées et animées par l'équipe d'animations ;
- ≡ Soit par les jeunes dans une dynamique participative ; l'équipe se situe alors dans une démarche d'accompagnement du projet et éventuellement d'encadrement selon la réglementation.
- ≡ Enfin, certaines activités nécessitent de travailler avec des prestataires (activités sportives spécifiques, sorties dites de « consommation »...)

A noter que les activités et animations, en tant que « moyens d'actions » des objectifs précités ci-dessus, se voudront multiples et variées tout au long de l'année (tant sportives, artistiques, culturelles, visites, sorties nocturnes...)

Le fil conducteur étant la Culture, au sens large du terme, ayant pour but le développement de la rencontre, l'échange, l'épanouissement personnel, l'ouverture d'esprit, la libre parole et le sens critique. Inscrit dans une démarche d'Education populaire, l'équipe d'animation a pour mission de permettre aux jeunes de mieux comprendre le monde dans lequel ils évoluent, de s'y confronter, de s'y épanouir afin qu'ils soient acteurs de leurs loisirs, temps libres, et de leur vie sociale.

## 5. La vie quotidienne, Le cadre.

---

*Gestion et organisation de la vie de groupe*

- ≡ Les jeunes sont autant que possible impliqués dans la gestion des différents temps les concernant ; ils participent aux tâches d'entretien des espaces utilisés, de même qu'à l'organisation des repas et des goûters.
- ≡ Des temps de régulation quotidiens permettent aux jeunes comme aux animateurs de réévaluer la pertinence des règles de vie dans les différentes structures et activités fréquentées.
- ≡ Le mineur autorisé à partir seul peut quitter l'activité à n'importe quel moment si celle-ci se déroule sur la CCC. **Si vous souhaitez qu'il reste jusqu'à la fin de l'accueil, il faudra nous le préciser.** En l'absence de ces informations, le mineur ne pourra être retenu sur la structure contre son gré. Lors des sorties, les mineurs seront tenus de rester avec le groupe jusqu'au retour sur le lieu convenu au préalable avec les parents ou signalé sur le programme d'activités. La responsabilité des animateurs du Point jeunes ne saurait être engagée avant son ouverture ni après sa fermeture.
- ≡ **Exceptionnellement**, le Point jeunes de la CCC peut être amené à accueillir un mineur se présentant directement sur la structure d'accueil. En effet, ce mineur étant déjà seul sur la voie publique, il ne peut qu'être en plus grande sécurité dans le cadre du Point jeunes, encadré par au moins un adulte référent breveté ou diplômé. Dans ce cas, l'équipe d'animation s'engage à prendre contact avec les responsables légaux de ce mineur dans le but de régulariser sa situation.

*Règles du centre pour jeunes et adultes, Négociable et non négociable?*

- ≡ Lors de l'inscription, parents et jeunes doivent prendre connaissance du règlement intérieur de l'association et du projet pédagogique. L'inscription et la signature de ces documents ayant valeur de contrat moral entre les parties.
- ≡ Les règles de vie sont affichées dans la structure d'accueil. Une partie de ces règles n'est pas soumise à négociations. Les jeunes comme les adultes doivent s'y conformer.

*Effets personnels*

- ≡ LJC demande aux parents de ne pas laisser l'enfant apporter des objets de trop grande valeur. En cas de perte, LJC ne pourra être tenue responsable. En cas de perte de vêtements, il est indispensable de le signaler le plus rapidement possible aux animateurs (un lieu est réservé aux

objets et vêtements trouvés).

#### *Sanctions et renvoi*

- ≡ Les participants contrevenant aux règles mises en place peuvent être sanctionnés par l'équipe éducative.
- ≡ Si par ses actes ou ses propos, un participant représente un danger pour lui-même ou les membres du groupe, l'équipe d'animation peut être amenée, après avoir prévenu les parents, à ne plus accepter de le recevoir dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs.

#### *Ramassage du matin et départ*

- ≡ En fonction des inscriptions réalisées, le secteur jeunes peut être amené à convoyer des participants depuis leur commune jusqu'à la structure d'accueil. L'équipe d'animation utilise à cette fin le minibus de l'association, des minibus mis à disposition par des partenaires, et le cas échéant un véhicule personnel.

#### *Pointage*

- ≡ Un registre des présences quotidiennes est tenu à jour par un animateur.

#### *Goûter*

- ≡ En fonction du lieu et du projet d'activité, le goûter peut être organisé par les animateurs et les jeunes.

#### *Régimes alimentaires et repas*

- ≡ Il est demandé aux parents de préciser sur la feuille d'inscription si leur enfant suit un régime alimentaire particulier ; le cas échéant et dans la mesure du possible, l'équipe d'animation prendra les dispositions nécessaires afin qu'un menu adéquat lui soit proposé.
- ≡ Lors de sorties à la journée, les repas du midi sont amenés par les jeunes.
- ≡ En fonction du lieu et du projet d'activité, généralement lors des séjours, les repas peuvent être organisés par les animateurs en y associant les jeunes. Une attention particulière est prêtée à l'équilibre de ces repas, de même qu'à leur conservation dans le cadre de la réglementation en vigueur. L'équipe d'animation privilégie de plus l'achat de fruits et légumes de saisons, de produits locaux et respectueux de l'environnement.

#### *Cigarette*

- ≡ Il est demandé aux parents de nous signaler si leur enfant est fumeur. Dans tous les cas la réglementation en vigueur sera appliquée (lieux publics, centre de vacances).

#### *Drogue, alcool*

- ≡ Le rôle de l'équipe d'animation est de tenir un discours préventif quant aux comportements addictifs, à risques en général.
- ≡ La détention ou la consommation de produits stupéfiants, licites ou non, avérée chez un jeune, conduira l'équipe d'animation à entrer en contact avec les parents et à les orienter vers les organismes compétents.

#### *Sexualité*

- ≡ L'équipe d'animation s'engage dans le cadre de ses différentes activités à garantir l'intimité des participants, notamment la non mixité des espaces dortoirs et sanitaires lors des séjours.
- ≡ Pour les mineurs de plus de 15 ans, majeurs sexuellement au regard de la loi, l'équipe d'animation s'engage à promouvoir un discours préventif des comportements à risque. A ce titre, la pharmacie contiendra des préservatifs.

### *Les sanitaires et les soins*

- ≡ Une personne de l'équipe (assistant sanitaire, titulaire du PSC1) a en charge la pharmacie du centre et veille à ce que les mineurs n'y aient pas accès. Un cahier de soins est tenu à jour, répertoriant tous les actes pratiqués sur un mineur malade ou blessé.
- ≡ Aucun médicament ne peut être administré à un mineur sans la production préalable par les parents d'une ordonnance au nom de l'enfant. Les médicaments sont remis aux animateurs dans leur emballage d'origine avec la notice. Seuls certains médicaments d'urgence (ex: ventoline) peuvent être conservés par les mineurs.
- ≡ En cas de constat d'une blessure ou d'un trouble dépassant les compétences de l'assistant sanitaire, et par principe de précaution, il fait appel aux services d'urgence (115). Les parents sont immédiatement informés.
- ≡ Lors de l'inscription, il est demandé aux parents de remplir une fiche sanitaire de liaison en vue d'une meilleure prise en charge du mineur le cas échéant.
- ≡ Si l'enfant est souffrant, il ne peut pas être accueilli à l'ALSH.
- ≡ Les parents seront prévenus en cas de maladie contagieuse survenant dans la structure.
- ≡ Si l'enfant suit un traitement médical, l'ordonnance à **jour** doit être obligatoirement fournie. Le nom et le prénom de l'enfant seront notés sur tous les emballages du traitement.
- ≡ En cas de maladie chronique (diabète, allergie...), **un protocole d'accueil individualisé (PAI)** sera mis en place (circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003). Pour cela une rencontre entre plusieurs intervenants (parents, animateurs CLSH, école, médecin...) aura lieu pour une validation du PAI. Le PAI est à fournir obligatoirement au responsable de l'activité.
- ≡ Nous devons différer l'arrivée de l'enfant si le dossier **n'est pas clair**.
- ≡ Les modalités d'intervention d'urgence et les autorisations sont validées par les parents au moment de la signature de la fiche de renseignement.

### *Pendant les séjours, mini camps, le matériel, les repas, l'activité.*

- ≡ Durant les séjours et les mini camps, l'hébergement se déroule en général sous tente. Des tentes peuvent être mises à disposition des participants si ceux-ci n'en possèdent pas. Ils y sont logés à quatre au maximum. Le matériel de cuisine est fourni par LJC, une tente séparée sert à la confection des repas. Les participants sont amenés à prendre part aux différentes activités de la vie quotidienne.  
Il est en général demandé aux participants de prévoir un « nécessaire de repas » (verre, gamelle, couvert, bol...), dans un souci de réduction des déchets (éviter au maximum l'utilisation de jetables).
- ≡ Certains séjours proposent un hébergement en dur, agréé par le ministère de la jeunesse et des sports.

### *Droit à l'image*

- ≡ En inscrivant un mineur à nos activités, vous acceptez que l'association prenne des photos de groupe des activités et s'en serve dans le cadre de sa communication.

## **6. Les horaires**

---

- ≡ **Le Point Accueil Jeunes** de Créon, est principalement ouvert pendant les vacances scolaires, et à certaines dates précises en fonction des besoins d'un groupe de jeunes (ex : préparation d'un départ en séjour)
- ≡ Le programme d'activité détaille les jours de fonctionnement et les horaires particuliers en fonction des activités programmées durant les vacances scolaires notamment.
- ≡ Le secteur jeunes pourra être amené à fonctionner en soirée en fonction des projets d'activités en cours, sorties organisées.



- ≡ Les mineurs bénéficiant du ramassage en minibus sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation du centre de loisirs à compter du moment où ils intègrent le transport. De même les animateurs ne sont plus responsables des mineurs quand ceux-ci sont déposés dans la commune d'arrivée, en fin d'activité.
- ≡ L'équipe d'animation sera organisée de manière à assurer un encadrement suffisant du groupe de mineurs. Un roulement sera mis en place pour permettre aux animateurs d'encadrer certaines activités en dehors des horaires habituels d'ouverture.
- ≡ Le respect des horaires sera demandé dans le cadre des sorties. Un retardataire ratant le départ en activité ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'activité.
- ≡ Attention, les ouvertures, horaires et lieux de déroulement des activités peuvent être amenés à changer. Nous préviendrons bien sûr les personnes inscrites aux activités modifiées.

## **7. L'organisation dans l'espace**

---

- ≡ En fonction des lieux d'activité, il est signifié aux groupes quels sont les lieux qu'ils peuvent fréquenter librement ou sous contrôle. Il sera également fait état des lieux dont l'accès est interdit aux participants.
- ≡ Suivant les lieux et après évaluation de leur degré d'autonomie, certains groupes de mineurs peuvent être autorisés à se déplacer sans animateur. Un horaire et un point de rendez-vous leur est alors signifié.

## **8. Communication**

---

### *Informations à communiquer*

- ≡ Le projet éducatif de l'association et le projet pédagogique du secteur ados sont tenus à disposition des personnes souhaitant les consulter.
- ≡ Une plaquette/programme d'activité est réalisée et éditée à minima pour chaque période de vacances scolaires, complétée par des flyers selon les actions et animations proposées. Le programme est distribué au sein du Collège F Mitterrand, des associations et lieux partenaires sur le territoire, des mairies des différentes communes et envoyé par mail au listing de jeunes.

### *Contacts avec la presse locale*

- ≡ LJC entre en contact avec la presse locale pour assurer la promotion des séjours. Certaines photos de groupes sont amenées à être publiées. L'accord quant au droit à l'image est accordé tacitement par l'adhésion et constitue la norme (*cf. règlement intérieur de l'association*). Les familles doivent donc préciser s'ils ne souhaitent pas que l'image de leur mineur apparaisse dans nos communications éventuelles).

## **9. Les partenaires pédagogiques**

---

- ≡ Les parents seront conviés à participer à certaines activités co-organisées avec les jeunes. Ils sont régulièrement tenus au courant du déroulement des activités, notamment lors des séjours.
- ≡ Les services municipaux sont sollicités pour la mise à disposition de matériel nous permettant la réalisation d'une activité (ex : tables, chaises, barbecue...)
- ≡ L'équipe d'animation essaiera, autant que faire se peut, d'utiliser les équipements mis à

disposition par les communes de la communauté de communes du Créonnais, adhérentes au présent projet.

- ≡ Des projets et séjours sont régulièrement organisés tout au long de l'année avec les structures jeunesse des communautés de communes de l'entre de mers, voire de la Gironde.

## **10. Tarifs et conditions d'annulation spécifiques**

---

Les activités payantes sont signalées dans le programme d'activités édité par LJC. Les tarifs sont calculés selon trois tranches de quotient familial (cf Règlement intérieur).

**Toute annulation, pour quelque motif que ce soit, devra intervenir au moins deux jours (48h) avant la réalisation de l'activité**, pour nous permettre de prévenir d'éventuels participants sur liste d'attente. **Passé ce délai, l'activité sera due dans son intégralité.**

**« Maladie »:** Présentation d'un certificat médical dans le mois de facturation et la direction doit être informée de l'absence de l'enfant.

**Dans la mesure où ces principes sont respectés (délais, certificat médical, ...) les réservations prévues ne seront pas facturées. Dans tous les autres cas d'absences, elles le seront en compensation des frais engagés (gestion, encadrement).**

La non présentation d'un enfant mineur inscrit à une activité relève de la décision de l'autorité parentale. Dans ce cas de figure les absences pointées par le personnel en charge de l'accueil des enfants ne donneront pas lieu de la part de LJC à des démarche de signalement auprès du responsable légal et encore moins à la recherche des causes les ayant provoquées sauf en cas de d'éléments avérés et /ou troublant non conforme aux contextes et usages habituels ayant pu mettre l'enfant en danger . Nous invitons vivement les familles et responsables légaux de se tenir informés de la régularité, de la fréquentation et de la participation des leurs enfants aux activités pour lesquelles ils ont été inscrits et de prévenir impérativement en cas de difficultés significatives dès que possible. Les états de présence sont consultables à tout moment.